

Chapelle  
de Saint-Herbot  
Photo de  
Jean Guichoux



## *Chapelle de Saint-Herbot à Plonévez-du-Faou, une histoire de cloches sous la Révolution*

Jean Guichoux

Le 27 février 1793, le District de Carhaix adresse aux municipalités de son ressort un arrêté du département, du 6 janvier 1793, qui *enjoint à toutes les municipalités du Finistère de procéder dans le délai de quinzaine après la publication dudit arrêté à la descente des cloches des églises et chapelles supprimées*.<sup>(13L)</sup>

Le 10 mai 1793, devant le manque d'ardeur des communes du District dans l'exécution dudit arrêté, le Directoire décide d'envoyer des commissaires dans celles n'ayant pas descendu ni livré leurs cloches.

Malgré ces commissaires et les menaces répétées, les cloches de certaines églises ou chapelles supprimées sont toujours en place plusieurs mois après. (22L)

---

<sup>1</sup> Non désignées pour églises paroissiales

Le 21 mai 1794, la municipalité de Plonévez-du-Faou explique son retard par l'impossibilité de sortir la grande cloche de Saint-Herbot. Elle a bien été descendue mais elle est trop volumineuse pour la largeur des portes. La démolition de la plus large a été envisagée mais la population s'y oppose et cela ne servirait à rien.

*Ayant été fondue dans l'intérieur de la chapelle, il ne se trouve aucune ouverture<sup>2</sup> assez considérable pour les pouvoir faire sortir qu'en faisant même accroître une des ouvertures ils ne seraient pas dans un moindre embarras pour les transporter, n'ayant pas dans le canton de voitures en état de la recevoir ni transporter.*

Un devis de 1776, concernant les réparations à effectuer sur l'ensemble des bâtiments du prieuré de Saint-Herbot, indique que cette cloche, d'un diamètre de trois pieds et sept pouces (116 cm), est cassée à son bord dans deux endroits sur une longueur de 6 pouces. Elle pèse environ une tonne, suivant l'avis de fondeurs de cloches.

La tour contient également trois autres cloches, l'une de trois pieds et 6 pouces de diamètre (113,5 cm) cassée sur 23 pouces de longueur, les deux autres en bon état, de 2 pieds et cinq pouces (78,5 cm) et 18 pouces (49 cm).

Dans un courrier au Département, les administrateurs du District demandent de livrer les cloches à Brest au lieu de Rennes *car ce pays perdu dans les terres n'a aucune charrette pouvant supporter plus de 1.300 kilos*. Les livraisons se feront par charrettes jusqu'à Châteaulin, ensuite par bateau jusqu'à Brest.

#### **29/05/1794 (22L)**

En réponse à la pétition du 21 mai de la commune de Plonévez-du-Faou, le conseil général du District et les membres du Directoire autorisent la municipalité à briser la grande cloche de Saint-Herbot, à engager des ouvriers pour ce travail et à réquisitionner les voitures



**Porte principale, sous le clocher, que le district de Carhaix voulait démolir en 1795 pour sortir la cloche – Photo de Jean Guichoux**

nécessaires pour son transport au lieu de dépôt.

#### **26/06/1794 (22L)**

Courrier du District à la municipalité de Plonévez-du-Faou. Il estime le devis de 133 livres, proposé pour le brisement de la cloche, trop élevé et lui demande de réquisitionner *des ouvriers qui seront payés au prix du maximum*.

#### **24/07/1794 (22L)**

Courrier du District à la municipalité de Plonévez-du-Faou pour faire livrer, au dépôt de Carhaix, la cloche de Saint-Herbot.

#### **04/10/1794 (22L)**

Rappel des administrateurs du District aux municipalités de Plonévez-du-Faou, Spézet, Collorec et Saint-Hernin pour livrer leurs cloches.

#### **06/10/1794 (22L)**

Les administrateurs du District demandent à la municipalité de Plonévez-du-Faou d'être présente à Saint-Herbot le jeudi matin, avec les ouvriers réquisitionnés. Un commissaire du District y sera présent.

<sup>2</sup> Les deux plus grandes portes de la chapelle, situées sous le clocher, font 105 cm de large.

**10/10/1794 (22L)**

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Plonévez-du-Faou - Yves Le Falchier, membre du Directoire, est nommé commissaire chargé de faire briser la cloche de Saint-Herbot et de faire descendre la deuxième.

**13/10/1794 (22L)**

Yves Le Falchier déclare s'être rendu à Saint-Herbot avec 5 personnes de la commune et avoir été dans l'impossibilité de briser la cloche.

La descente de la deuxième ne peut se faire car jugée trop dangereuse.

Yves Trion, serrurier, est nommé salarié pour l'opération.

*Qu'étant monté au haut du clocher afin de descendre la deuxième cloche y étant, avons bien examiné et vu que l'on ne pouvait pour le moment la faire descendre, attendu le danger de perdre la vie parce qu'il paraît nécessairement qu'elle doit tomber sur la chambre de l'horloge et même briser les poutres qui y sont, ce qui paraît devoir entraîner les planchers supérieurs où reposerait l'ouvrier.*

**31/12/1794 (22L)**

À cette date, le District a récupéré 32.216 livres de matière de cloche : du bronze.

**30/04/1795 (22L)**

Réponse de la commission des revenus nationaux de Paris au District de Carhaix, à la suite d'un courrier concernant les matières métalliques expédiées à Brest, le 12 décembre 1794.

Elle précise au District la meilleure façon de briser les cloches :

*Nous vous invitons à faire expédier par la voie la plus prompte et la moins dispendieuse, pour Brest et à l'adresse du directeur de l'arsenal de cette ville les matières de cloches lorsque vous les aurez fait casser. A l'égard de la manière de briser les cloches nous croyons que le moyen le plus prompt et le plus facile est de faire porter les cloches à faux, frapper avec de fortes massues horizontalement et non perpendiculairement et appliquer contre le point frappé un corps dur qui fasse contre-coup.*



**Cloche gothique de 1525 avec les mêmes caractéristiques que celle de Saint-Herbot (période et dimensions)**

**05/07/1795 (13L)**

Courrier original des membres du Directoire du District de Carhaix aux administrateurs du Finistère.

Malgré les conseils de l'agent maritime de Brest, la cloche ne peut être brisée. *L'on n'a pas pu faire partir le moindre éclat.* Ayant été fondue dans l'église, elle est trop volumineuse pour être sortie. Pour cela, il faudrait démolir la porte principale.

*Nous vous prions si vous le pouvez vous procurer par les fondeurs de votre commune (Quimper) le moyen de la faire briser et nous le faire part.*

## 05/07/1795 (22L)

Registre de l'enregistrement du courrier du District au Département.

Le 10 juin 1795, la commission des revenus nationaux a demandé au District de Carhaix de livrer les cloches et matières métalliques qui existent encore dans son dépôt.

Le District explique au Département qu'il aurait achevé les opérations s'il avait été possible de briser la cloche de Saint-Herbot et les deux grosses de Saint-Trémeur (Carhaix).

*Nous ne savons plus quel expédient employer et nous doutons qu'il y ait dans notre District de chariot assez fort pour la transporter. Nous tâcherons cependant de nous en procurer si la réponse que nous vous prions de faire à la présente ne nous offre quelques moyens plus sûrs et plus prompts.*

Elle sera finalement brisée.

Malgré mes recherches dans un grand nombre de liasses de la série L et autres, aucun document consulté ne mentionne le jour de l'opération ni les moyens utilisés.

Probablement avant le 20 novembre 1795, date d'un mandat de 12 livres adressé à un certain Olivier pour un dernier transport d'une tonne de métal de cloches à Châteauneuf-du-Faou. (22L)

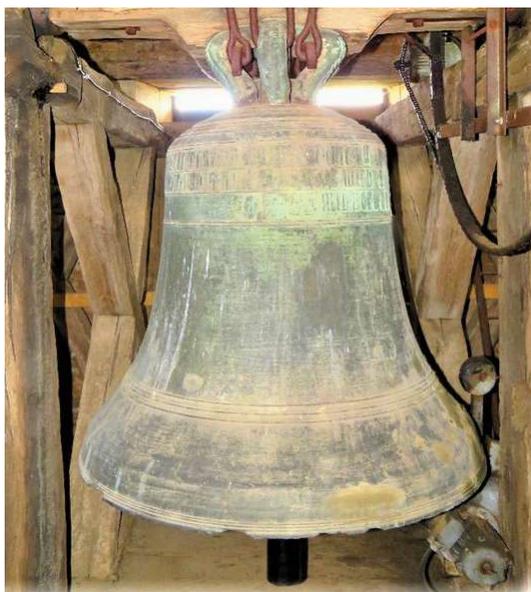
Dans sa thèse sur *Les cloches en France au moyen âge*, Thierry Gourdon a étudié un grand nombre de celles conservées en France (environ 500) et fondues jusqu'à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle. Il conclut que ces cloches médiévales ont presque le profil actuel, excepté l'épaisseur du métal qui leur donne un aspect plus massif. D'après ses études, celle de Saint-Herbot, avec son grand diamètre de 116 cm, devait mesurer environ 90 cm de hauteur et un diamètre supérieur d'environ 60 cm.

La difficulté pour briser cette cloche et celles de Saint-Trémeur (même âge) s'explique donc en partie par leur épaisseur.

Œuvre d'artisans itinérants, elles étaient généralement fondues dans un lieu abrité, proche de l'église, ou plus rarement à l'intérieur de celle-ci.

Un dimanche de 1959, après la messe dominicale, un baptême se déroule dans la chapelle. Pour sonner la cloche de la tour, quatre volontaires, désirant aider le sacristain, se rendent sur le plancher situé en-dessous de celle-ci et lui donnent progressivement du ballant. Trop probablement, car la cloche sort de ses gonds, passe au travers du plancher et tombe six mètres plus bas sur une dalle en béton, dans un fracas épouvantable en faisant trembler la tour. Cette dalle a été construite en 1956 pour renforcer la stabilité de l'édifice, des fissures étant apparues sur la construction. Pas de blessé à déplorer.

Cette cloche date de 1889 et porte l'inscription suivante : *l'an 1889, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Herbot et nommée Herbot par mon parrain.* Elle vient des fonderies Bollée du Mans et pèse plus d'une tonne. Il s'agit probablement d'une refonte car la fabrique ne prévoyait, dans son budget prévisionnel de 1887, que 1.000 francs pour cette opération.



**Cloche de 1822, hauteur 110 cm pour 900 kg.**

Les documents consultés à ce jour ne permettent pas d'affirmer que cette refonte concerne la cloche restée dans le clocher en 1794.

Le bronze constituant la grande majorité des cloches était fondu pour fabriquer de nouvelles pièces de monnaie et surtout des canons après 1793.

Les grosses cloches étaient brisées pour faciliter leur transport jusqu'à leur lieu de stockage. Après la Révolution, un grand nombre de "petites" laissées intactes, à Brest par exemple, seront rendues aux communes identifiées ou à celles en ayant fait la demande.

## Le clocher

Du début à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, différents *procès-verbaux des réparations manquantes à cette chapelle*, attestent d'un état de délabrement général.

En 1730, les deux plus grandes cloches sont fendues en plusieurs endroits. Elles ne peuvent plus être utilisées car sans battant, ni bois pour les soutenir.

Quant au clocher, les experts indiquent des fissures importantes dans les murs. Bâti directement sur le rocher, ils estiment que les fondations n'en sont pas la cause. La plus souvent invoquée est l'infiltration d'eau par la terrasse, la flèche de bois couvrant le clocher n'étant plus étanche car *sa toiture en plomb est percée de toute part*.

En 1762, cette même flèche, surplombée par le dérangement de ses charpentes, semble être la cause principale de nouvelles lézardes.

En 1776, *on remarque aussi dans les faces vers l'occident et midi quelques lézardes sans suite et de peu de conséquence qu'il est nécessaire de remplir avec morceaux d'ardoises et mortier de chaux et de sable*.

*Les deux contreforts aux angles vers occident sont ouverts par deux lézardes assez larges et continues dans une hauteur assez considérable*.

*Mais ayant remarqué qu'elles ne peuvent avoir été occasionnées par le défaut de la pierre qui est d'une qualité de grain fort dur ni par l'affaissement et tassement des fondations puisqu'elles sont assises sur le roc vif ni enfin par la poussée du corps de la tour qui est en bonne conduite et sans surplomb et dans laquelle il ne se trouve aucune voûte capable de produire l'effet que nous remarquons.*

*Nous avons jugé que c'était le feu du tonnerre qui avait occasionné cette défektivité, ce dont les gens du lieu nous ont au surplus assuré. Pourquoi il sera suffisant de remplir ces lézardes avec moellons minces et ardoises qui y seront introduits sans cependant les forcer au marteau ni à la masse, en bon mortier de chaux et de sable.*

*La flèche qui termine cette tour a 66 pieds de hauteur (21 m 50) et est construite en bois. Elle surplombe considérablement vers l'occident et comme elle ne peut être réparée dans l'état, nous estimons plus à propos de la démolir. Nous évaluons les plombs dont elle est revêtue après avoir fait le calcul et le toisé à 13.068 livres pesant qui seront vendus pour faire face à la dépense des dites réparations.*

Les informations ci-dessous proviennent d'un historique des travaux de restauration de la chapelle conservé à l'UDAP Finistère (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine).

En 1841, Junker, directeur des mines de Poullaouën et expert, *signale une forte lézarde de haut en bas sur deux faces de l'angle sud-ouest* qu'il attribue à la poussée exercée par la voûte massive qui couvre la tour. Il propose de la remplacer par une plateforme en bois recouverte de plomb. Celle-ci ne sera pas réalisée.

En 1916, l'architecte des monuments historiques signale *la base du clocher sérieusement déchaussée par suite de l'affaissement du sol et quelques lézardes à reboucher*.

En 1937, l'architecte en chef des monuments historiques fera effectuer des sondages confirmant l'avis des experts du 18<sup>ème</sup> siècle : les fondations reposent bien sur le roc. Il en conclura que c'est aux maçonneries seules que

les désordres sont imputables, contrairement aux conclusions de 1916.

En 1942, *consolidation du clocher par des tirants côté sud-ouest, avec croix d'ancrage visibles extérieurement.*

En 1952, toujours des fissures sur les côtés sud et ouest. L'architecte déclare qu'elles *proviennent du bouchement du mur de la face sud entre la voûte de la chapelle et la base des grandes arcades géminées. Ce bouchement ancien, contenu par des ancrages en X traversant la paroi sud, a permis un tassement qui explique les lézards des autres faces.*

En 1956, réalisation du plancher en béton au-dessous des grandes arcades et réfection de la terrasse du clocher.

Le 18 avril 1961, le directeur de l'architecture, au bureau des travaux, *avertit que des réparations seraient à effectuer au clocher, à la suite de la chute d'une cloche.*



**Clocher : les croix d'ancrage posées en 1942 pour la consolidation du clocher côté sud-ouest, y sont visibles – Photo de Jean Guichoux**

## Jean Guichoux

Source principale :  
Série L des Archives départementales  
du Finistère



**Plancher en béton construit en 1956, reliant les 4 côtés de la tour, avec trappe pour descendre éventuellement la cloche – Photo de Jean Guichoux**